



Direction Opérationnelle des Télécommunications de Nâama
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achat et Logistique

Naâma le :03/11/2022

Réf: AT/DOT45/SDFS/DAL/ 300 /2022

À

**Monsieur le Gérant de L'entreprise
Mme YAHIA SOUAD**

Cité Zaaroura 100 Logts N°79 TIARET

Objet : Mise en demeure.

Réf : Contrat d'adhésion à commande N°11/2022 du 11/10/2022 .

-Vu le contrat d'adhésion à commande N°11/2021 du 11/10/2022.

- Vu l'ODS N°53/2022 du 16/10/2022 relatif au travaux canalisation pour réseau de distribution Cité 240 logts Naâma- ODN.

Vu la réserve constatée par les services SDTO et signalé par le SDT qui sont comme suit :

- Un retard enregistré dans la réalisation du chantier (renforcement du chantier par les moyens humains et matériels).

Un délai de 48 (Quarante huit) heures est accordé pour relever la réserve.

Votre entreprise est mis en demeure a fin d'honoré ses engagements en vers Algérie télécom.

-Faute de quoi Algérie télécom sera sous l'obligation d'appliqué ses droits l'égaux selon la réglementation en vigueur

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications



ALGERIE TELECOM EPE/SPA RC 02B 18083

Capital social : 115 000 000 000 DA

Siège Social : Route Nationale n°05,Cinq Maisons, Mohammadia-16200-Alger

NIF : 000 216 001 808 337

NIS : 000 216 290 656 936

www.algeriatelecom.dz

Email: contact@at.dz

Tél : +213 (021) 82 38 38